vit l'ambassadeur de France, Savary de Lancosme, qui lui fit rendre la liberté (1588). De retour dans sa ville natale, Heberer a donné une relation de son long voyage sous le titre de *Récit véritable d'une captivité de trois ans qui a commencé à Alexandrie, en Egypte, et fini à Constantinople* (Heidelberg, 1610, in-4°). Cette relation est intéressante, bien que trop prolixe. On y trouve des observations exactes et des renseignements curieux sur l'empire turc.

HÉBERGE s. f. (é-bèr-je — V. l'étym. du mot AUBERGE). Pratiq. Partie d'un mur mitoyen qui est commune, d'après la loi, aux propriétaires de deux édifices contigus : *Un propriétaire ne coucourt pas aux frais de construction des murs mitoyens au-dessus de son* HÉBERGE.

HÉBERGÉ, ÉE (é-ber-jé) part. passé du v. Héberger. Logé : *Moines et religieuses,* HÉBERGÉS *par des curés grands chasseurs, dansaient et buvaient à l'envi.* (Ste-Beuve.)

L'amitié chez les grands est piètrement logée;
Chez les petits, dit-on, elle est mieux *hébergée.*
RIGAUD.

HÉBERGEMENT s. m. (é-bèr-je-man — rad. *héberger*). Action d'héberger; logement, domicile.

— Féod. *Droit d'hébergement,* Celui qu'avaient les seigneurs de loger chez leurs vassaux les amis qui venaient les visiter. ‖ Droit royal, en vertu duquel les évêques et les abbayes dotés par le roi devaient le nourrir et le loger, lui et toute sa suite, quand il se trouvait sur leurs propriétés.

— **Encycl.** Féod. Le droit royal d'*hébergement* fut en vigueur pendant toute la seconde race. Charlemagne fut, dit-on, le premier qui usa de ce droit, ou plutôt qui le créa, et l'abbé Berton, dans ses *Anecdotes*, raconte à ce sujet que ce monarque passait souvent par la maison d'un évêque assujetti à cette redevance, parce qu'il s'y trouvait bien traité. Un jour qu'il le vit fort occupé à faire balayer ses appartements : « Prenez moins de peine, lui dit-il; tout n'est-il pas assez net? » L'évêque, à demi ruiné par les dépenses qu'il faisait pour bien recevoir son prince, se hâta de répondre : « Sire, très-peu s'en faut que tout ne soit bien net; mais j'espère qu'aujourd'hui tout le sera de la cave au grenier. »

Ces usages ne durèrent pas longtemps; et le clergé, dont la main est toujours ouverte... pour recevoir, s'affranchit bientôt de cette redevance. Bien mieux, non-seulement le haut clergé s'exempta du droit d'*hébergement*, mais il alla même jusqu'à exiger que les princes remboursassent exactement tous les frais que leur passage pouvait occasionner. Louis VII allant à Paris fut surpris par la nuit et obligé de loger à Créteil, dont les chanoines de Notre-Dame étaient seigneurs. Il y soupa, et les habitants en firent la dépense; mais, comme les chanoines étaient *propriétaires* des habitants et de tout ce que ceux-ci pouvaient offrir au roi, ils lui refusèrent le lendemain l'entrée de l'église, lorsqu'il s'y présenta pour faire ses dévotions. Ils ne consentirent à lui ouvrir les portes que lorsque le monarque se fut résigné à donner des gages pour le payement de la dépense qu'il avait faite la veille à Créteil.

Mais si le clergé put de bonne heure se soustraire à cette redevance, il n'en fut pas de même des communes. Ce ne fut que sous le règne de saint Louis, et moyennant finances, que les habitants de Paris et de Corbeil s'affranchirent, les premiers de fournir au roi et à sa suite de bons oreillers et d'excellents lits de plumes, quand il séjournait dans leur ville, et les seconds de le régaler quand il passait dans leur bourg.

« Si monseigneur veut venir avec ses amis, les voisins devront leur donner bêtes qui volent et nagent, bêtes sauvages et privées, et on le traitera bien. On donnera au mulet de l'orge d'été, au faucon une poule, et au chien de chasse un pain; aux lévriers aussi on donnera du pain en suffisance, lorsqu'on l'emporte de table, et on devra donner aussi, pendant qu'on sera à table, foin et avoine en suffisance aux chevaux. S'il arrive qu'on serve trois sortes de vin dans le ressort de monseigneur, on devra servir à monseigneur et à ses amis celui de moyenne qualité; si deux, on lui donnera le meilleur; si un, ce sera celui-là même qu'on lui donnera; et monseigneur et ses amis devront se trouver contents. Et il devra, le seigneur de la cour, entrer à cheval dans la cour du fermier, avec un cheval et demi (un cheval et un mulet), et un homme et demi (un homme et un garçon), et la femme du fermier devra lui donner une botte de foin, et le fermier mettre ses chevaux à l'écurie... et la femme du fermier fera coucher le seigneur de la cour sur un lit écorché (tout prêt) et sur des draps qui craquent (bien secs). Si mieux elle agit, mieux il remercie. Le seigneur envoyé entrera à cheval avec quatre chevaux et demi, avec cinq hommes et demi; on lui préparera un lit écorché avec des draps qui craquent, et un feu sans fumée. Les seigneurs justiciers devront, la veille du jour d'assemblée, à l'heure du repas, se présenter avec deux hommes et demi, deux chevaux et demi, deux chiens et demi, et demander le repas; s'il est prêt, ils descendront de cheval et boiront chopine; si, au contraire, il ne l'est point, ils se retireront dans la première auberge, s'y feront préparer un repas, et ce repas, c'est la petite propriété qui le payera. Si donc notre gracieux seigneur de Wertheim voulait séjourner à Husen, le prieur et les siens auraient à déloger et à se retirer. Et s'il arrivait que notre gracieux seigneur ne voulût pas permettre au prieur ou aux siens de sortir par la porte, ils devront aller (le prieur et les siens) faire abattre un mur et sortir par la porte de derrière. (Michelet, *Orig. du droit français.*)

HÉBERGER v. a. (é-bèr-jé — V. l'étym. du mot AUBERGE. Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *J'hébergeai, nous hébergeons*). Donner le logement à : *N'était-ce pas en Normandie, dans ce plantureux pays, cette grasse cocagne de la France, qu'on ne demandait rien qu'une chanson à celui qu'on* HÉBERGEAIT ? (Fr. Michel.)

— Techn. *Héberger la muire,* Dans les salines, Remplir la poêle d'eau salée.

S'héberger v. pr. Pratiq. S'adosser sur ou contre un mur mitoyen.

HÉBERT (Jacques-René), révolutionnaire fameux, dit le **Père Duchesne**, fils d'un maître orfèvre, né à Alençon le 15 novembre 1757, décapité le 24 mars 1794. Voici une de ces figures étranges, devenues en quelque sorte monstrueusement légendaires, et que nous nous garderons bien de réhabiliter systématiquement, car nous sommes ennemi des partis pris, mais que cependant nous voulons regarder en face, étudier froidement, ramener, s'il est possible, à ses proportions réelles, du moins autant que nous le permet le cadre étroit dans lequel nous sommes enfermé.

Hébert, paraît-il, fit quelques études au collège de sa ville natale. Dès l'âge de seize ans, il aurait eu des démêlés avec la justice. Un de ses amis, garçon pharmacien, avait été grièvement blessé à la suite d'une querelle, et ce crime restait impuni. Hébert placarda, de nuit, une sorte de sentence, *rendue au tribunal suprême de l'honneur*, et qui condamnait le coupable au *pilori de l'infamie.* Déféré pour ce fait au tribunal d'Alençon, il fut condamné au bannissement; mais, peu après, le parlement de Rouen annula cet arrêt.

On lit partout qu'il vécut pendant plusieurs années d'escroqueries; mais, outre qu'on a dit la même chose de la plupart des hommes de la Révolution, il ne serait pas inutile de fournir sur des faits de cette nature quelques preuves ou témoignages; or, on n'en trouve nulle part de péremptoires, et, d'un autre côté, il paraîtra bien extraordinaire qu'un homme ainsi souillé ait été nommé l'un des principaux magistrats de la Commune de Paris, alors que ces élections municipales donnaient lieu à une sorte d'enquête publique plus sévère que pour l'élection des représentants.

En 1786, Hébert vivait à Paris, et il était, au théâtre des Variétés, non marchand de contre-marques, comme on l'a répété (ce qui, après tout, n'aurait rien eu de dégradant), mais contrôleur chargé de la location des loges, emploi qu'il conserva jusqu'à la fin de 1788. Camille Desmoulins lui a reproché plus tard (*Vieux cordelier*, n° 5) d'avoir été exclu de l'administration pour cause d'infidélité; mais il s'est justifié dans une lettre ayant pour titre : *Hébert à Camille Desmoulins et compagnie* (1794, 12 pages in-8°), et dans laquelle il invoquait publiquement le témoignage du directeur du théâtre, qui était resté son ami.

Ses premiers pamphlets révolutionnaires datent de 1790, et c'est aussi la même année qu'il entreprit son fameux journal, le *Père Duchesne*. Certes, ce n'est pas dans cette feuille si souvent citée, si introuvable aujourd'hui et si peu connue, qu'il faudrait aller chercher des leçons de modération. On peut voir comment nous l'apprécions à l'article que nous lui avons consacré. Seulement, il est utile de rappeler que le langage dans lequel elle est écrite n'était pas une innovation. Avant Vadé déjà, le style poissard était en vogue. Dès le commencement de la Révolution, les royalistes s'en servirent dans une multitude de pamphlets et de journaux. C'était une forme en quelque sorte consacrée. Lemaire publiait alors, pour le compte du parti feuillant, des *Lettres b... patriotiques du père Duchesne*. Ce père Duchesne était un type populaire, qui avait ses jurons sacramentels, comme notre Mayeux, après 1830, ses plaisanteries triviales, comme le sont quelquefois celles de notre *Tintamarre* d'aujourd'hui. En tout, il convient de tenir compte de la convention, des habitudes particulières; et combien plus à cette époque, où le peuple était plus inculte et plus grossier, où même les classes éclairées avaient bien moins de retenue! On s'était servi de ces grasses facéties contre les patriotes, et cela dans beaucoup de journaux royalistes, dans l'intention évidente d'entraîner la partie brutale de la population : les patriotes, à leur tour, employèrent les mêmes armes et pour le même objet. Qu'on remarque bien que nous ne justifions ni les uns ni les autres; nous expliquons.

Hébert publia donc aussi, et dans la langue salée du genre, son *Père Duchesne*, qui bientôt éclipsa tous les autres. Il était alors relativement assez modéré sous le rapport de la politique, et plutôt royaliste constitutionnel que républicain.

Membre du club des Cordeliers, il s'y fit remarquer par la chaleur et la facilité de sa parole. Le 17 juillet 1791, il signa, au Champ-de-Mars, la pétition pour la déchéance de Louis XVI, et prit part à la révolution du 10 août, comme membre de la Commune insurrectionnelle qui avait été nommée dans la nuit par les sections. Des historiens lui font jouer un rôle dans les massacres de septembre; mais ce n'est là qu'une accusation banale, lancée contre une foule d'autres hommes de cette époque, et qui ne repose sur aucun fait. Dans l'article informe que la biographie Michaud lui a consacré, et qui est l'œuvre du royaliste Beaulieu, le rédacteur avoue lui-même que « le fait n'est pas assez prouvé. » *Assez* n'est pas suffisant ici, car le fait en question n'est pas prouvé du tout. Mais cet aveu n'en est pas moins précieux, venant d'un écrivain qui a publié sur les hommes de la Révolution tant de notices fabuleuses et même grossièrement mensongères.

Le 22 septembre 1792, Hébert fut élu substitut du procureur de la Commune, adjoint à Chaumette. Il remplit ses fonctions avec zèle et capacité, et se montra d'ailleurs, comme homme public, infiniment moins violent que dans son journal. Lorsque la mort de Louis XVI eut rendu irréconciliables les deux partis qui divisaient la Convention, il fit aux girondins, dans le *Père Duchesne*, une guerre sans merci, un peu justifiée, il faut le reconnaître, par la haine implacable que ceux-ci avaient vouée aux montagnards et à la Commune de Paris, et qui se traduisait chaque jour par des attaques véhémentes et des demandes de proscription. Une occasion se présenta à eux de se venger : ils la saisirent avidement. La création d'une commission de douze membres ayant été décrétée pour rechercher les auteurs d'un prétendu complot tramé contre eux, ils réussirent à faire composer cette commisson exclusivement des leurs, et la première mesure qu'elle prit fut l'arrestation d'Hébert (24 mai 1793). Cet acte d'autorité causa une vive émotion dans la capitale et vint montrer quelle était la popularité d'Hébert. Le conseil général de la Commune se déclare en permanence, les sections s'agitent, le club des Cordeliers menace; tous protestent, dans des adresses à la Convention nationale, contre l'attentat qui enlève à la cité un magistrat « estimable par ses vertus civiques, » et viole audacieusement en sa personne les lois protectrices de la liberté de la presse. Il fallut céder. Hébert fut rendu à la liberté le 28. Son retour à l'Hôtel de ville fut un triomphe. On lui présenta une couronne civique, mais il la déposa sur le buste de J.-J. Rousseau, déclarant que de semblables honneurs ne doivent être décernés qu'après leur mort à ceux qui les ont mérités. Quelques jours après, le 31, les girondins tombaient épuisés par ce dernier et impuissant effort. A partir de ce moment, Hébert acquit une influence prépondérante, qui s'accrut encore à la mort de Marat, dont il recueillit l'héritage de popularité. Il devint le chef du parti révolutionnaire extrême. Son journal était comme l'Evangile du peuple des faubourgs; les soldats n'en voulaient pas lire d'autre. Bouchotte, ministre de la guerre, le fit répandre à profusion dans l'armée. Camille Desmoulins a reproché à Hébert d'avoir touché pour cet objet une somme de 183,000 livres de la trésorerie nationale, du 2 juin au 4 octobre 1793; mais le ministre, dont l'intégrité n'a jamais été mise en doute par aucun parti, a fait, plus tard, aux attaques passionnées de Camillle une réponse sans réplique, que l'on trouve dans le tome XXXI de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par Buchez et Roux.

Hébert continua à poursuivre avec acharnement les contre-révolutionnaires, les modérés, les généraux d'armée suspects de trahison ou ceux qui, attachés à l'ancienne discipline, s'opposaient à l'introduction des mœurs démocratiques dans l'armée : le supplice de Custine qu'il appelle *le général Moustache*, et celui de Houchard, qu'il traite de *palefrenier*, furent hâtés par ses attaques journalières. Pourtant il se prononçait, en principe, contre la peine de mort, et il demandait qu'au lieu d'encombrer les prisons de suspects, on les bannît du sol français. Il s'élevait contre le luxe; blâmait le costume et les insignes des fonctionnaires publics, comme plus propres à éblouir qu'à inspirer le respect, et allait même jusqu'à censurer l'appareil dont s'entouraient les représentants du peuple en mission. Les maisons de prostitution, les marchands qui frelatent ou vendent à faux poids, les accapareurs, les *muscadins*, les *courtauts de boutique* lui inspirent de fréquentes sorties. Plus d'avocats; remplacement des juges par des arbitres. « Pour être juge, dit-il, il ne faut que du bon sens et de la probité. » Plus de nobles, ni dans les armées ni dans l'administration. « Les sans-culottes doivent faire leurs affaires eux-mêmes. » Plus de prêtres : les républicains, selon lui, ne doivent avoir d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité; néanmoins, il trouve de bons préceptes dans l'Evangile, et il regarde Jésus-Christ comme *le premier sans-culotte*. Il signale la naissance d'une nouvelle classe s'élevant sur les débris et avec les dépouilles de la noblesse et du clergé. Le sommaire de son n° 279 est ainsi conçu : « La grande colère du père Duchesne, de voir que les gros continuent de manger les petits, et que les riches se déclarent tous les ennemis de la République... Ses bons avis à la Convention pour qu'elle ôte l'autorité aux riches et qu'elle ne souffre pas plus longtemps que tous les œufs soient dans le même panier, comme dans l'ancien régime. » Quant au principe même de la propriété, il dit nettement (n° 273) : « La première propriété, c'est l'existence. » Allant plus loin encore, il propose au peuple l'exemple des fourmis, qui vivent en communauté (n° 297). Il demande, comme mesures immédiatement applicables, que l'Etat s'empare, en indemnisant les cultivateurs, de toutes les récoltes de la République, pour les distribuer aux départements suivant leur population; que des secours soient accordés aux vieillards et du travail ou des subsistances assurés aux citoyens valides. A ce vieux dicton populaire, que *les gueux porteront toujours la besace*, il répondait : « Oui, vous la porterez toujours, si vous êtes assez lâches pour vous décourager. » Il ne cessait de crier à la Convention nationale : « Le peuple meurt de faim au milieu de l'abondance. » Fatigué des lenteurs du gouvernement, il ajoutait : « C'est pour l'égalité que les sans-culottes ont fait la Révolution; il ne suffit pas de faire toujours de belles promesses, il faut tenir. » Plusieurs de ses feuilles sont consacrées à l'instruction publique. Il la veut commune, gratuite et obligatoire. « L'instruction publique, dit-il, est aussi nécessaire que le pain. » En maint endroit, il est équitable de le rappeler, il a dit les choses les plus raisonnables, en son langage pimenté, sur cette grande question de l'instruction publique, et il voit dans sa prompte réorganisation l'avenir de la République, la plus solide garantie de l'égalité. Il n'était pas seul, d'ailleurs, à écrire dans son journal, qui était un peu le moniteur de la Commune, du ministère de la guerre, de l'armée révolutionnaire, enfin de ce qu'on a nommé le parti hébertiste. Il est bien entendu que nous ne justifions nullement ici les violences véritablement odieuses qu'on rencontre dans cette feuille, et qui sont très-justement condamnées. Nous nous bornons à analyser, en cherchant la raison de l'immense popularité et de l'influence de cet organe du sans-culottisme.

Hébert n'eut qu'une part indirecte à la campagne organisée contre le culte catholique; mais il l'appuya vigoureusement de sa plume.

Appelé comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette, qu'il poursuivait avec une haine implacable sans doute, mais qui était alors de niveau avec les passions nationales, il produisit contre elle cette accusation terrible, à laquelle elle répondit en en appelant *à toutes les mères*. Nous discuterons à l'article MARIE-ANTOINETTE cette assertion, en nous bornant à faire remarquer que Hébert ne fut pas, comme on le répète partout, l'inventeur de cette monstruosité, qui est relatée dans un procès-verbal signé par le Dauphin, et qui figurait dans l'acte d'accusation de la reine.

A ce moment, il engageait une lutte fort vive contre Danton, Camille Desmoulins, etc. Ce dernier, avec sa verve mordante, lui porta des coups mortels. Mais déjà il était condamné, ainsi que son parti (v. HÉBERTISTES). Robespierre, que toute popularité offusquait, reprit contre la Commune la guerre des girondins. Il n'avait pas vu sans colère ce parti prendre la tête du mouvement révolutionnaire, et la destruction du culte catholique lui avait été particulièrement sensible. Visiblement menacés, et par l'arrestation de Ronsin et par diverses autres mesures, les hébertistes s'agitèrent aux Cordeliers et prononcèrent imprudemment le mot d'insurrection. Leurs ennemis les attendaient là, après les avoir excités et poussés. Ils furent arrêtés, au nombre de vingt, le 24 ventôse (14 mars 1794), à la suite d'un rapport insidieux de Saint-Just, qui, suivant la coutume, les flétrissait tous des noms d'*agents de l'étranger*, de *conspirateurs*, etc. Le procès, expédié en trois jours, finit par une condamnation à mort. Hébert montra, dit-on, peu de courage pendant les débats. En allant au supplice, il entendit, poignante expiation, la foule lui répéter les cruelles plaisanteries dont il s'était servi lui-même, à l'égard des victimes conduites à l'échafaud : « Va jouer à la main chaude! Va mettre la tête à la fenêtre! Va éternuer dans le panier! Il est b... en colère aujourd'hui le père Duchesne! »

La personne d'Hébert contrastait étrangement avec les allures de sa feuille : sa physionomie était belle et pleine de douceur, ses manières polies, et il y avait dans son vêtement, sinon du luxe, du moins une certaine recherche. Il avait épousé, en 1791, une ex-religieuse de l'Assomption-Saint-Honoré, Françoise Goupille, qu'il appelait sa *Jacqueline.* Ardente républicaine, elle n'en restait pas moins attachée au christianisme, et, dans les sociétés populaires, dont elle suivait assidûment les séances, elle se plaisait à expliquer aux autres femmes les maximes démocratiques de l'Evangile. Elle fut envoyée à l'échafaud vingt jours après son mari (18 avril 1794). On attribue à Hébert beaucoup d'écrits qui ne lui appartiennent pas; les suivants seuls sont authentiques : *Vie privée de l'abbé Maury*, avec une *Suite* (1790, 2 brochures in-8°); *Petit carême de l'abbé Maury* (1790, 13 nos); *Almanach du père Duchesne* (1790, in-18); *Journal du soir sans réflexions* (1791-1792, in-4°), imprimé chez Tremblay; *Grande relation du siége et de la prise du château des*

Tuileries, le 10 août dernier (1792, in-8°); *Grands et véritables détails de ce qui s'est passé hier aux Tuileries* (11 août 1792, 8 pages in-8°); *Grand détail de l'exécution de tous les conspirateurs et brigands détenus dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain, de la Conciergerie, etc.* (septembre 1792, 8 pages in-8°); *Grand détail de la justice du peuple exercée à Versailles sur les aristocrates et contre-révolutionnaires prisonniers d'Orléans* (fin septembre 1792, 8 pages in-8°).

HÉBERT (Michel-Pierre-Alexis), jurisconsulte et homme politique français, né à Pont-Audemer (Eure) en 1799. Il embrassa la profession d'avocat, débuta, en 1820, à Rouen, où il se fit avantageusement connaître, entra dans la magistrature, en 1833, en qualité de procureur du roi près le tribunal civil de Rouen, et fut mis, en 1834, à la tête du parquet de la cour de Metz. Cette même année, M. Hébert fut nommé député par l'arrondissement de Pont-Audemer, qui le réélut constamment jusqu'à la révolution de 1848. Tout en prenant une part active aux travaux de la Chambre, dont il devint vice-président en 1846, il continua à remplir ses fonctions de magistrat, et devint successivement avocat général à la cour de cassation (1836), et procureur général à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Franck-Carré (1841). En cette dernière qualité, M. Hébert se fit remarquer par sa véhémence dans plusieurs procès politiques, et prit notamment la parole devant la Chambre des pairs, dans l'affaire Quénisset, où il soutint la fameuse théorie de la complicité morale, et dans les procès Lecomte et Joseph Henry, qui avaient attenté à la vie du roi. Après la mort de M. Martin du Nord (1847), il fut appelé à prendre le portefeuille de la justice. Lors de la discussion de l'adresse, au commencement de 1848, il se prononça avec vivacité contre le droit, réclamé par l'opposition, de célébrer des banquets sans la permission de l'autorité, et s'attira cette apostrophe d'Odilon Barrot : « Polignac et Peyronnet n'ont jamais fait pis que vous. » Quelques jours après éclatait la révolution de Février. M. Hébert se sauva alors à Lisieux, puis en Angleterre, d'où il revint peu de temps après. Rendu à la vie privée, il se fit inscrire au barreau de Paris, où il a repris avec succès la profession d'avocat. On n'a de lui que des rapports et des discours prononcés à la Chambre des députés.

HÉBERT (Pierre), sculpteur français, né à Villabé (Seine-et-Oise) en 1804, mort en 1869. Elève de Jacquot et de l'Ecole des beaux-arts, il s'est fait connaître par quelques travaux estimables. Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis 1836, nous citerons : la *Conversion de saint Augustin* (1841); *Olivier de Serres* (1849); l'*Enfant jouant avec une tortue* (1849); le *Fleuve de la vie* (1853); une seconde statue d'*Olivier de Serres*, exposée en 1855; une statue de *Sainte Geneviève*, pour la façade de Saint-Etienne-du-Mont (1864); enfin, des bustes, entre autres ceux de *Nicolo* et de *Parmentier*; des médaillons, etc. — Son fils, Pierre-Eugène-Emile HÉBERT, né à Paris en 1828, a reçu de lui et de M. Feuchère des leçons de sculpture. Il a exposé : une *Jeune fille sauvant une abeille* (1855); *Toujours et Jamais* (1863), groupe en bronze; *Bacchus* (1866); l'*Oracle* (1868), bas-relief; *Œdipe* (1869); les bustes de *V. Texier* et de *M. Magne;* des bas-reliefs, etc.

HÉBERT (Edmond), géologue français, né à Villefargeau (Yonne) en 1812. En sortant de l'Ecole normale supérieure, où il était entré en 1833, il fut attaché pendant deux ans, comme professeur, au collège de Meaux, puis revint, en 1838, à l'Ecole normale, où il a été successivement préparateur de chimie, répétiteur de physique, conservateur des collections, sous-directeur des études, directeur des études scientifiques et maître des conférences de géologie. Reçu docteur ès sciences en 1857, il a été nommé, cette même année, professeur de géologie à la Sorbonne. Depuis 1845, M. Hébert a publié, dans les recueils de l'Académie des sciences, de la Société géologique de France, etc., des *Notes*, *Notices*, *Mémoires*, *Lettres*, *Observations*, etc.

HÉBERT (Antoine-Auguste-Ernest), peintre français, né à Grenoble le 3 novembre 1817. Ce maître, un des plus sympathiques de l'école moderne, s'est acquis une grande notoriété dans un genre à part, qui n'est ni la peinture d'histoire ni l'observation de la vie intime. Venu à Paris en 1835, pour y faire son droit, il préféra se livrer aux études artistiques, entra d'abord dans l'atelier de David d'Angers, puis dans celui de Paul Delaroche, concourut à l'Ecole des beaux-arts, et obtint, dès sa première entrée en loge, le grand prix de Rome, dont le sujet était la *Coupe trouvée dans le sac de Benjamin* (1839). Cette même année, il avait exposé au Salon du Louvre le *Tasse en prison*, sa première œuvre; elle fut remarquée, et achetée par le gouvernement pour le musée de Grenoble. Comme pensionnaire de la villa Médicis, il envoya à Paris deux *Odalisques* et une copie de la *Sibylle* appelée *Delphica;* puis il prolongea son séjour en Italie, remplissant ses cartons de croquis et de souvenirs, qui devaient lui fournir de si charmants sujets de tableaux. Son retour fut signalé par un accident terrible : le paquebot qui le ramenait en France fut assailli par une tempête en abordant à Marseille, et le peintre, qui était resté sur le pont, fut emporté par une lame. Il se réveilla d'un long évanouissement dans un lit d'hôpital, avec une jambe brisée. Très-bien soigné par le docteur Roberty, il lui en témoigna sa reconnaissance en faisant du docteur un portrait d'une rare vigueur et d'une grande physionomie. Ce portrait lui valut un très-bon accueil dans la société marseillaise, et quelques commandes, parmi lesquelles nous citerons, comme les plus réussis, les portraits de M. et Mme R., de M. J. P., et surtout celui de Mlle R., en bohémienne, étude qui restera parmi les meilleures de l'œuvre de M. Hébert. De retour à Paris, il exposa, aux Salons de 1847 et 1848 : une *Rêverie orientale*, rapportée d'Italie; la *Sieste*, l'*Almée*, un *Pâtre italien*, le *Matin au bois*, et une *Paysanne de Guérande battant son beurre.* La *Mal'aria*, exposée en 1850, consacra la réputation de l'artiste, qui prit dès lors un rang distingué parmi les peintres contemporains. Cette barque qui glisse lentement, sous un ciel triste et lourd, sur les eaux noires des marais empoisonnés, emportant un vieillard, un enfant et une belle jeune fille déjà atteinte de la contagion mortelle, fit une profonde sensation. Ce tableau appartient au musée du Luxembourg, ainsi que le *Baiser de Judas*, paru en 1853, avec plusieurs portraits, parmi lesquels celui du prince Napoléon. Après un nouveau voyage en Italie et une visite au musée de Dresde, M. Hébert a donné : la *Crescenza*, les *Fiénaroles*, les *Filles d'Alvito* (musée du Luxembourg), qui figurèrent à l'Exposition universelle de 1855; *Rosa Nera à la fontaine*, les *Cervarolles*, au Salon de 1859; un portrait de la princesse Marie-Clotilde; une *Rue de Cervara* (1861); la *Jeune fille au puits*, et *Pasqua Maria*, ce dernier appartenant à la baronne James de Rothschild (1863); deux portraits (1864); la *Perle noire*, type d'Italienne (1866); *Adam et Eve chassés du paradis terrestre* (1867); la *Pastorella*, la *Lavandaia* (1869); le *Matin et le soir de la vie* (1870), un des meilleurs tableaux du Salon; la *Muse populaire italienne* (1872).

On reproche à M. Hébert de n'avoir pas varié suffisamment l'objet de ses études et de ses inspirations. Toutes ses Italiennes, aux grands yeux noirs cernés par la fièvre, semblent des figures détachées de sa première œuvre applaudie, la *Mal'aria*. Ce type de beauté maladive a un grand charme; mais M. Hébert l'a reproduit incessamment : très-touchant et provoquant une invincible émotion dans la *Mal'aria*, dans les *Filles d'Alvito*, dans *Rosa Nera à la fontaine*, il dégénère presque dans la *Jeune fille au puits* et dans la *Perle noire*, en illustration de keepseake. Le *Baiser de Judas*, composition plus sévère, fait à peu près seul exception dans l'œuvre de M. Hébert. Cette toile, d'une composition sobre et sérieuse, qui consacra sa réputation, fit croire un moment que M. Hébert servirait d'intermédiaire entre l'école de Ingres et celle de Delacroix; qu'il ramènerait à lui, par une heureuse entente de la ligne et de la couleur, les esprits extrêmes charmés seulement de l'une ou de l'autre de ces qualités opposées. Mais, obéissant sans doute à son tempérament, l'artiste est retourné au thème gracieux qui lui avait valu ses premiers succès. Quoi qu'il en soit, il a su rester original et vrai, même après Léopold Robert et Schnetz, en joignant au pittoresque le sentiment. « Il excelle, dit Th. Gautier, à rendre ces physionomies italiennes, brunes et sérieuses, où la vie paraît dormir à force d'intensité et se trahit seulement dans un regard fixe; il sait exprimer, mieux que personne, cette mélancolie de chaleur, ce spleen de soleil, cette tristesse de sphinx qui donnent tant de caractère à ces belles têtes méridionales. »

M. Hébert a obtenu deux premières médailles : l'une en 1851, l'autre en 1855, à la suite de l'Exposition universelle; en 1853, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et officier en 1867; membre de l'Institut depuis quelques années, il avait été nommé en 1866 directeur de l'Ecole de Rome.

HÉBERTISTE s. m. (é-bèr-ti-ste). Hist. Partisan des doctrines d'Hébert.

— **Encycl.** Le parti des *hébertistes*, l'un des grands partis de la période révolutionnaire, fut ainsi nommé du nom d'Hébert, le fameux *Père Duchesne*, non qu'il en fût, à proprement parler, le chef, mais parce que son journal était en quelque sorte l'organe du parti. Les principaux membres étaient, avec Hébert, Chaumette, procureur de la Commune, Pache, maire de Paris, Bouchotte, ministre de la guerre, Vincent, secrétaire général du même ministère, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, l'imprimeur Momoro, etc. D'autres hommes s'y rattachaient plus ou moins directement : les conventionnels Fouché, Anacharsis Cloots, Carrier, Collot d'Herbois, le général Rossignol, Hanriot, commandant de la garde nationale parisienne (qui s'attacha ensuite à Robespierre), etc. Ils dominaient à la Commune, au ministère de la guerre, si important alors, s'appuyaient sur les sections de Paris, et comptaient des adhérents à la Convention, dans le comité de Salut public, et surtout dans le comité de Sûreté générale. C'était, comme on le voit, un parti extrêmement puissant. Il faut ajouter encore que le journal d'Hébert lui créait chaque jour de nombreux partisans dans l'armée, et que beaucoup de représentants en mission s'y rattachaient. Les *hébertistes* représentaient la fraction révolutionnaire la plus ardente et la plus avancée; ils eurent, par la Commune et les sections, l'initiative de la plupart des mesures extraordinaires de salut public : le maximum, l'emprisonnement des suspects, la création de l'armée révolutionnaire, etc. Enfin, le mouvement contre le culte, en novembre 1793, l'établissement des fêtes de la Raison ont été entièrement leur œuvre. Mais, peu de temps après, la réaction contre eux commença. Robespierre n'avait pas vu sans colère cette puissance populaire qui grandissait et échappait à son action; en outre, la campagne entreprise contre le catholicisme avait choqué son déisme; enfin, révolutionnaire classique et officiel, il se sentait dépassé, et affectait de ne voir que des énergumènes dans les hommes de la Commune et leurs amis. Non-seulement il prépara avec passion et activité une réaction religieuse, mais il s'attacha à perdre ceux qu'il regardait comme ses ennemis. D'un autre côté, Danton, déjà bien lassé du labeur révolutionnaire, s'éleva lui-même contre les « mascarades antireligieuses, » et encouragea ses amis dans la guerre contre les « exagérés. » Il était visible qu'un choc terrible allait avoir lieu. Spectacle vraiment tragique! tous ces groupes énergiques et vivants, la séve de la Révolution, allaient successivement s'éliminer dans des combats à mort, et laisser finalement le terrain à la réaction.

Quelques arrestations eurent lieu; c'était le prélude du combat. Enfin, les comités mirent la main sur Ronsin et Vincent. Mais il y eut, en faveur des deux prisonniers, des réclamations énergiques, et ils furent relâchés au bout de peu de temps. Beaucoup d'autres révolutionnaires, jetés aussi dans les prisons, n'avaient pas eu le même bonheur. Au lieu de retourner dans la Vendée pour reprendre le commandement de son armée, Ronsin restait à Paris, disant aux siens qu'il ne partirait pas avant d'avoir délivré les patriotes opprimés. Il se forma, dit-on, un complot, dont il était le chef militaire. On devait décerner une sorte de dictature à Pache, sous le titre de *grand juge*. On comptait sur le concours des sections. Des ramifications s'établissaient avec les environs de Paris et plusieurs départements. « Le gouvernement révolutionnaire, disait-on, est devenu un instrument d'oppression contre les patriotes; la constitution de 1793, qui devait assurer le bonheur du peuple, est indéfiniment suspendue; la Convention nationale n'est composée que de traîtres ou d'*hommes usés;* elle a besoin d'être retrempée dans de nouvelles élections, de même que tous les corps administratifs. » Le centre du mouvement était au club des Cordeliers. Un jour, à la suite d'un discours chaleureux de Ronsin contre les dantonistes, on y voile d'un crêpe noir la Déclaration des droits de l'homme, « jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits, que la faction modérée soit anéantie, et qu'il ne reste plus un seul patriote dans les prisons. » A Lyon, à Lille, à Nancy et dans d'autres villes, cet exemple est imité. C'était presque un appel aux armes, et le gouvernement se voyait contraint de prendre un parti. En butte à deux factions opposées, qui le gênent également dans sa marche, laquelle sacrifiera-t-il la première? Robespierre est l'ennemi mortel des *hébertistes;* il les couve depuis longtemps comme une proie; il les a vus avec joie se compromettre par des manifestations imprudentes, et, aujourd'hui, ses collègues du comité de Salut public ne peuvent plus lui refuser les victimes que jusqu'ici il a demandées en vain. Ils furent donc arrêtés (24 ventôse an II). C'étaient, avec Hébert, Ronsin et Vincent : l'imprimeur Momoro, Mazuel, adjudant général de l'armée révolutionnaire; Anacharsis Cloots, conventionnel; Ducroquet, commissaire aux subsistances, etc. Devant le tribunal révolutionnaire, des témoins révélèrent la plupart de leurs dernières démarches. On les accusait, en général, d'avoir voulu troubler la paix publique, corrompre les mœurs, renverser les principes sociaux. Tous étaient des agents de l'étranger, et, pour donner de la consistance à cette absurde calomnie, on leur avait accolé le banquier hollandais Kock, le Belge Proly, l'Espagnol Perreira. Le procès se termina au bout de trois jours, sans qu'on eût entendu un seul témoin à décharge et que les accusés eussent pu se défendre. Sur vingt qu'ils étaient, il n'y eut qu'un seul acquittement, celui du nommé Laboureau, qui avait joué le rôle de *mouton*. Le jour même de la sentence de mort, on les conduisit à l'échafaud. La joie des modérés, qui éclatait avec transport, fut bientôt comprimée par le supplice des dantonistes; puis, on se débarrassa des débris des deux factions dans une nouvelle *journée*, où étaient confondus pêle-mêle Chaumette et Arthur Dillon, la femme d'Hébert et celle de Camille Desmoulins. Voyez, pour les détails qui n'ont pu trouver place ici, les articles COMMUNE DE PARIS, DUCHESNE (*le Père*), HÉBERT, RAISON, etc.

HÉBESTOLE s. f. (é-bè-sto-le — du gr. *hêbê*, duvet; *stolê*, habit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, intermédiaire entre les lamies et les saperdes, et comprenant une vingtaine d'espèces, à corps pubescent, qui habitent l'Amérique.

HÉBÉTANT, ANTE adj. (é-bé-tan, an-te — rad. *hébéter*). Qui hébète, qui rend stupide : *L'action* HÉBÉTANTE *de la débauche. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars* HÉBÉTANTS. (Virey.)

— Pop. Ennuyeux, fatigant : *Cet enfant est* HÉBÉTANT *avec son tapage.*

HÉBÉTATION s. f. (é-bé-ta-si-on — rad. *hébéter*). Défaut de sensibilité organique; action hébétante : *La grossièreté des appétits du cochon dépend apparemment de l'*HÉBÉTATION *des sens du goût et du toucher.* (Buff.)

HÉBÉTÉ, ÉE (é-bé-té) part. passé du v. Hébéter. Rendu ou devenu stupide : *Il y a des époques où l'espèce humaine* HÉBÉTÉE *ne peut être ramenée au sens commun que par les plus grosses platitudes.* (Proudh.)

Je laisse aux doucereux ce langage affété
Où s'endort de mollesse un esprit *hébété.*
BOILEAU.

« Etre heureux comme un roi, » dit le peuple *hébété;*
Hélas! pour le bonheur que fait la majesté!
VOLTAIRE.

‖ Qui annonce à l'extérieur l'hébétement de l'esprit : *Un air* HÉBÉTÉ. *Un regard* HÉBÉTÉ.

— Substantiv. Personne hébétée, niaise, idiote : *M. de Chaulnes avait fait peindre sa femme en Hébé; il ne savait comment se faire peindre pour faire pendant. Mlle Quinaut, à qui il contait son embarras, lui dit : « Faites-vous peindre en* HÉBÉTÉ. »

. . . Il est devenu tout comme un *hébété,*
Depuis que de Tartufe on le dit entêté.
MOLIÈRE.

— **Syn. Hébété, idiot, imbécile, inepte, sot, stupide.** *Hébété* et *stupide* marquent l'un et l'autre un manque d'intelligence qui rend impassible, insensible aux impressions, qui est comme une paralysie de l'âme; mais on devient *hébété*, tandis qu'on est *stupide;* l'un est, en effet, produit par les circonstances, l'autre peut être un état naturel. L'*idiot* manque d'idées, son esprit ne s'est pas développé, ou bien il est totalement privé d'intelligence. L'*imbécile* a un esprit faible, sans énergie, incapable de passer d'une idée à une autre. L'homme *inepte* n'est bon à rien, il manque de toutes les qualités nécessaires pour remplir une fonction quelconque et souvent même pour faire les choses les plus ordinaires. Le *stupide* se reconnaît surtout à sa lourdeur, à son peu de vivacité; l'*imbécile* essaye quelquefois de comprendre, mais il n'a pas la force de réflexion nécessaire; l'*idiot* est borné; l'*inepte* n'est propre à rien. Enfin, ce qui manque surtout au *sot*, c'est le jugement; il n'a guère d'esprit, et le peu qu'il a est faux, lui fait tout juger de travers.

HÉBÉTEMENT s. m. (é-bé-te-man — rad. *hébéter*). Etat d'une personne hébétée : *L'ère d'*HÉBÉTEMENT *a commencé pour le peuple le plus spirituel de l'univers.* (Mme E. de Gir.)

HÉBÉTER v. a. ou tr. (é-bé-té — lat. *hebetare;* de *hebes*, émoussé. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'hébète, qu'ils hébètent;* excepté au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel : *J'hébéterai, tu hébéterais*). Emousser, rendre stupide, sot : *La douleur excessive nous* HÉBÈTE, HÉBÈTE *nos facultés. Le tabac détruit le corps, attaque l'intelligence,* HÉBÈTE *une nation.* (Balz.)

— Pop. Ennuyer, fatiguer : *Ces conversations m'*HÉBÈTENT.

— **Syn. Hébéter, abrutir.** V. ABRUTIR.

HÉBÉTUDE s. f. (é-bé-tu-de — lat. *hebetudo;* de *hebes*, émoussé). Stupidité, idiotisme : *L'*HÉBÉTUDE *d'esprit est incurable. Les Académies semblent des foyers d'*HÉBÉTUDE *et d'intrigues.* (Proudh.)

— Pathol. Etat morbide particulier, tantôt passager et tantôt persistant, qui consiste dans une impuissance ou une indifférence des facultés intellectuelles, sans altération de la sensibilité générale ou spéciale.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *hébétude* est un terme extrêmement général, et tous les degrés qu'il comporte ont été désignés sous des noms différents que l'ancienne médecine multipliait à l'infini. Les expressions de *carus*, de *coma*, de *cataphora*, de *sopor* s'appliquent à des variétés distinctes, mais dépendant de l'*hébétude*. Les symptômes de l'*hébétude* consistent dans une perte plus ou moins complète de l'intelligence et du sentiment, et dans une diminution considérable de l'excitation aux mouvements volontaires. Dans les cas légers ou moyens, on peut réveiller le malade et le faire parler pendant quelques instants; mais ses paroles, tirées avec peine, cessent bientôt, et un sommeil apparent survient. L'intelligence veille cependant; mais elle est engourdie, paresseuse et complétement dépourvue d'expansion. Dans les cas plus graves, l'intelligence est plus complétement opprimée, il n'y a pas moyen de l'exciter et de la faire reparaître. Il est commun alors de voir la salive, sous forme d'une sorte de bave mousseuse, s'écouler par les commissures des lèvres. Les pupilles sont presque toujours dilatées ou inégales. Il y a une résolution générale des muscles, sans paralysie toutefois. La sensibilité est conservée : les malades retirent leurs membres si on les pince, et ils n'opposent à cette violence de l'observateur qu'une expression suppliante d'ennui et d'obsession. Parfois ils